

COMMUNIQUÉ DE PRESSE CMA PAYS DE LA LOIRE

La CFDT appelle les élus artisans à voter **CONTRE** les suppressions de postes. Préserver les emplois, c'est préserver le service public de l'artisanat.

Aujourd'hui, sept suppressions de postes.

Demain, tout un service public au plus près des territoires qui déraile.

Le 22 juin prochain, les élus de l'Assemblée Générale de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire devront se prononcer sur un projet de suppression de sept emplois permanents.

À quelques jours de ce vote, le collectif CFDT CMA Pays de la Loire lance un **appel solennel à l'ensemble des élus employeurs à voter contre les suppressions de postes.**

Cette demande n'est ni idéologique, ni corporatiste. Elle repose sur une conviction simple : on ne supprime pas des emplois de service public tant que toutes les solutions alternatives n'ont pas été étudiées.

La CMA Pays de la Loire n'est pas un établissement administratif comme les autres. Chaque jour, ses agents accompagnent les artisans dans leurs projets de création, de reprise et de développement d'entreprise. Ils conseillent les entrepreneurs face aux évolutions réglementaires, soutiennent les transitions économiques et écologiques, et participent activement au dynamisme des territoires.

À travers CMA Formation et ses 9 sites ligériens, ces agents transmettent également les savoir-faire de l'artisanat à près de 7000 apprenants (apprentis ou public en reconversion) et travaillent avec plus de 5000 entreprises qui forment les professionnels de demain (données juin 2025).

Derrière chaque emploi supprimé, ce sont des artisans moins accompagnés, des apprentis moins suivis, une offre de formation en proximité qui s'appauvrit, et un service public au plus près des territoires qui s'affaiblit.

Pour la CFDT, d'autres choix sont possibles.

Aujourd'hui, des dispositifs existent pour éviter des décisions irréversibles : la sécurisation des parcours professionnels, les mobilités internes, la reconversion, les reclassements, l'optimisation de certaines dépenses et la recherche de solutions alternatives dans le cadre d'un dialogue social anticipé et constructif.

Au niveau national, la CFDT CMA demande d'ailleurs au Président de CMA France un moratoire sur les suppressions d'emplois permanents pour l'ensemble du réseau des CMA, estimant qu'il est incohérent de réduire les effectifs alors que les outils destinés à accompagner les agents dans leurs évolutions professionnelles ne sont pas encore pleinement opérationnels.

.../...



La CFDT appelle les élus artisans à voter CONTRE les suppressions de postes. Préserver les emplois, c'est préserver le service public de l'artisanat.

Le collectif CFDT CMA Pays de la Loire s'interroge également sur la méthode retenue. Une décision aussi lourde de conséquences humaines mérite un débat transparent et éclairé.

Les élus appelés à voter doivent disposer de l'ensemble des éléments nécessaires pour mesurer les impacts de leur décision.

En effet ce vote ne portera pas uniquement sur une ligne budgétaire.

Il pèsera sur l'avenir d'un établissement public et de ses agents, qui accompagnent chaque jour les artisans et les porteurs de projets de la région ligérienne, qui soutiennent l'apprentissage et contribuent au développement du tissu économique local.

Les agents des CMA ne sont pas une variable d'ajustement comptable.

Ils sont les femmes et les hommes qui font vivre le service public de l'artisanat.

Le 22 juin 2026, les élus artisans auront une responsabilité importante, de ne pas céder à la facilité en supprimant les emplois.

Décider de tout faire pour les préserver, c'est laisser la voie du dialogue et de l'avenir s'exprimer.

Le collectif CFDT CMA Pays de la Loire appelle donc les membres de l'Assemblée Générale à faire le choix de la responsabilité, du dialogue et de l'avenir et à VOTER CONTRE LES SUPPRESSIONS DE POSTES

Secrétaire nationale
CFDT-Services
Sandrine Villalon
06 19 74 68 16

Collectif CFDT CMA
Pays de la Loire
Gwénaëlle Brishoual
06 07 94 71 52

Secrétaire général adjoint
Union Régionale Interprofessionnelle
des Pays de la Loire
Nicolas BALLANGER
Responsable Emploi, formation
et Orientation Professionnelle
06 78 57 37 17

